

COUR D'APPEL DE CAEN TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LISIEUX

20/08/2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

Objet : Le Tribunal Judiciaire de Lisieux ouvrira ses portes le lundi 4 Octobre 2021 à l'occasion de la Nuit du Droit de 18h00 à 21h00 sur la thématique du droit coutumier normand



Le Tribunal Judiciaire de Lisieux ouvrira ses portes au grand public le lundi 4 Octobre 2021 de 18h00 à 21h00 à l'occasion de la Nuit du Droit sur la thématique du droit coutumier normand, la source principale de droit en Normandie avant la Révolution française.

Ce droit coutumier normand présente la singularité d'être toujours en application dans les îles Anglo-Normandes, notamment en matière successorale et patrimoniale, et présente quelques traits caractéristiques originaux.

L'Université de Caen Normandie, l'Ordre des Avocats du Barreau de Lisieux et la Chambre des Notaires de la Cour d'Appel de Caen sont partenaires de cet événement.

La manifestation s'ouvrira par une conférence de Mme Sophie Poirey, Maître de conférences en Histoire du Droit, spécialiste en institutions et droit coutumier normands, et Directrice du Certificat d'études juridiques et normandes, une formation obligatoire dispensée à la Faculté de Droit de l'Université de Caen Normandie pour tout avocat désireux d'exercer au barreau de Guernesey.

Cette conférence-débat sera suivie d'une intervention des avocats et des notaires pour présenter leur métier et leur compétences respectives. Des saynètes, pièces de théâtre de courte durée, seront jouées par les avocats et le personnel du tribunal pour mettre en lumière les spécificités du droit coutumier normand. Avocats et notaires organiseront des consultations juridiques gratuites en parallèle entre 18h00 et 21h00.

1. La Nuit du Droit : une manifestation culturelle célébrant le droit

Instituée en 2017 par le président du Conseil Constitutionnel, Laurent Fabius, la Nuit du Droit organisée le 4 octobre célèbre l'anniversaire de la Constitution de 1958. Manifestation organisée à travers toute la France, la

Nuit du Droit vise à mettre en valeur la place qu'occupe le droit dans notre société à travers la promotion de l'activité des juridictions, des métiers du droit, des principes juridiques...

A cette occasion le Tribunal Judiciaire de Lisieux ouvrira ses portes au public le lundi 4 Octobre de 18h00 à 21h00. La thématique retenue pour cette « fête de la musique du droit » sera l'influence du droit coutumier normand sur le droit civil moderne, notamment en matière successorale.

2. Le droit coutumier normand à l'honneur

A l'occasion de cette première édition de la Nuit du Droit dans les nouveaux locaux du tribunal, la juridiction a retenu la thématique suivante : « Spécificité du droit coutumier normand et son application actuelle dans les îles Anglo-Normandes ».

Le droit normand s'est constitué et appliqué à partir de 911, date de création du duché de Normandie par Rollon, chef viking 1^{er} duc de Normandie, et ce jusqu'à la promulgation du Code Civil en 1804. Les Normands étaient très attachés à leur Coutume qu'ils défendaient contre les tentatives d'unification des rois de France.

Le Tribunal Judiciaire de Lisieux a souhaité mettre en lumière l'activité civile de sa juridiction autour d'une thématique d'intérêt pour le grand public, ce droit successoral normand dont les particularités sont révélatrices d'une mentalité très Normande. En Normandie, le système de succession excluait ainsi les filles pour consacrer la primogéniture du fils aîné. Toujours en application dans les îles Anglo-Normandes (Jersey, Guernesey, Sercq), anciennes dépendances du duché de Normandie aujourd'hui rattachées à la couronne britannique, cette pratique juridique a récemment été abolie dans l'île de Sercq. Les îles Anglo-Normandes ont en effet ratifié la Convention européenne des droits de l'homme ce qui a conduit à la disparition progressive de certains droits féodaux issus de la Coutume de Normandie.



Le droit coutumier normand perdure ainsi encore aujourd'hui en droit successoral, en droit familial et en droit procédural dans les îles Anglo-Normandes. C'est pour cette raison que les juristes anglo-saxons (barristers et sollicitors) souhaitant s'inscrire au barreau de Guernesey doivent suivre une formation unique en son genre dispensée par la Faculté de Droit de l'Université de Caen Normandie, la seule Université au monde à décerner un Certificat d'études juridiques et normandes, dirigé par Mme Sophie Poirey, Maître de conférences en Histoire du Droit et spécialiste en institutions et droit coutumier normands. Elle forme chaque année des étudiants venus du Royaume-Uni, d'Australie, d'Afrique du Sud ou de

Nouvelle-Zélande désireux d'obtenir le titre d'avocat à la Cour Royale de Guernesey.

3. Format de la manifestation

L'Ordre des Avocats du Barreau de Lisieux, la Chambre des Notaires de la Cour d'Appel de Caen et l'Université de Caen Normandie sont partenaires de cet événement.

Le format indicatif retenu sera le suivant sur une plage horaire de 18h à 21h :

1. De 18h00 à 19h00 :

- o Intervention de Mme Sophie Poirey, Maître de conférences en Histoire du Droit, spécialiste en institutions et droit coutumier normands et Directrice du Certificat d'études juridiques et normandes à l'Université de Caen Normandie (environ 30-40 min de présentation suivie de questions/réponses): « Spécificité du droit coutumier normand et son application actuelle dans les îles Anglo-Normandes ».
 - Présentation des traits caractéristiques du droit coutumier normand (exclusion des filles du système successoral; régime matrimonial qui consacrait l'administration du patrimoine conjugal, dot et acquêts compris, par le mari; protection des biens propres de la femme...) et évocation de spécificités sur les us et coutumes de l'époque.

2. A partir de 19h00 :

- 19h00-19h30 : Intervention de l'Ordre des Avocats du Barreau de Lisieux :
 - Organisation d'une saynète (pièce de théâtre de courte durée) sur le bref de mariage encombré avec clameur de haro.
 - Sous le droit coutumier normand, le mari avait autorité sur sa femme et devenait propriétaire de tous les meubles et acquêts acquis durant l'union. Il était par ailleurs usufruitier des biens propres de sa femme reçus par celle-ci dans le cadre de la dot ou d'une succession. Toutefois si la femme ne pouvait pas disposer de ses biens propres tout au long de son mariage, elle en demeurait la nupropriétaire. Le droit protégeait ses biens contre une aliénation par un mari indélicat. Si le mari passait outre le principe d'inaliénabilité des biens dotaux, alors la Coutume de Normandie offrait à la femme une action en justice lui permettant de recouvrer ses biens vendus à des tiers acquéreurs à la dissolution du mariage ou au décès du mari : c'est le bref de mariage encombré.
 - Le droit coutumier normand consacre la clameur de haro (toujours en vigueur dans les îles Anglo-Normandes), une plainte verbale publique d'une personne victime d'une violence ou d'une injustice qui, mettant genou à terre, implore la protection de son prince, valant comme assignation verbale en justice. Le terme « haro » serait étymologiquement lié à une invocation de Rollon, 1^{er} duc de Normandie, qui avait un intérêt marqué pour la Justice. De son vivant, les Normands en difficulté pouvaient en effet implorer sa protection par le biais d'une clameur publique. Cet usage s'est perpétué à sa mort.
- 19h30-20h15 : **Intervention des notaires de la Cour d'Appel de Caen** pour présenter leur métier et les coutumes et usages locaux en Normandie.
- o 20h15-20h45 : **Intervention du Tribunal Judiciaire de Lisieux**
 - Organisation d'une savnète sur la coutume du charivari et la chevauchée de l'âne
 - Le rite punitif de la promenade sur l'âne est une expression de la justice coutumière. Il s'agissait d'une peine infamante prenant la forme d'une humiliation publique qui sanctionnait notamment les mariages mal assortis (du point de vue de l'âge ou des conditions sociales), les mariages en secondes noces, les infidélités conjugales, les violences domestiques... Le mari et la femme mis en cause devaient défiler dans toute à la ville à dos d'âne (la femme dans le sens de la marche et le mari à rebours) pour s'exposer aux railleries de la foule (huées, moqueries, bruits de casseroles, jets de projectiles...).

Avocats et notaires organiseront des consultations juridiques gratuites en parallèle de 18h00 à 21h00. Des stands des métiers de la justice seront également aménagés.

En prémices de la Nuit du Droit, le Tribunal Judiciaire de Lisieux exposera le dimanche 19 septembre 2021 à l'occasion des 38èmes journées européennes du patrimoine la tapisserie de Rollon, chef viking premier duc de Normandie. Le droit coutumier normand s'est en effet constitué sous le duché de Normandie.



CONTACT ET RENSEIGNEMENTS/RESERVATION

Hélène TERRENOIRE, Chargée de mission au TJ de LISIEUX : helene.terrenoire@justice.fr / 02 14 11 02 00

PARTENAIRES

